

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION N° 96

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : CL/JR/IT/CO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :
Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA – N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO – N.REFFAS - Y.ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT – A.NEZZARI - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL – C.DI POMPEO – S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) – André PIEGAY (à Corinne DEROO) – Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCIOLO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31, 32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 38 : Maison Des Habitants - Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du développement Sociable Durable pour le dispositif FITA GUP (Fonds d'Initiatives des Territoires et des Acteurs – Gestion Urbaine de Proximité)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles:

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes du budget communal,

Vu la Loi n°2003-710 du 1er août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le Décret n°2015-299 du 16 mars 2015 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets

Vu la convention du Quartier de Sous-le-Bois datée du 04 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission «Démocratie Participative, Centres Sociaux, Fêtes et Sports» qui s'est réunie le 12 mai 2016,

Considérant que le quartier de Sous-Le-Bois est historiquement un faubourg avec une densité de population importante (6 000 habitants).

Que ce quartier est en zone de géographie prioritaire dans le cadre du Contrat de Ville et qu'il est classé en Z.S.P. (Zone de Sécurité Prioritaire).

Qu'il a bénéficié de la première tranche de l'A.N.R.U. 1 et qu'il est inscrit dans l'A.N.R.U. 2.

Que l'ensemble de ces programmes gouvernementaux contribuerainéluçtablement à la transformation de ce territoire.

Considérant par ailleurs que le tissu associatif est constitué d'un nombre important de structures :

- 11 associations d'entraide, solidarité ;
- 2 associations de personnes âgées ;
- 13 associations sportives ;
- 4 associations de parents d'élèves ;
- 7 associations de loisirs ;
- 1 association culturelle.

Que, située au cœur de la rue d'Hautmont, la future Maison des Habitants sera un outil visible et accessible à tous au vu de son emplacement stratégique, et un véritable lieu multi-ressources du quartier.

Que destinée à favoriser la participation des habitants à la gestion de leur quartier, sa configuration offre un espace public original dont pourront bénéficier habitants et professionnels.

Que l'aménagement de ce futur espace nécessite des travaux importants en termes de gros œuvre et second œuvre dans tous les domaines (maçonnerie, électricité, chauffage, menuiserie, revêtement des sols, peinture...).

Que des démarches administratives (permis de construire, commissions de sécurité, ...) seront programmées pour la réalisation des travaux après validation des plans et du projet global.

Que proposant différents services d'accompagnement des habitants, la Maison des Habitants sera également un lieu :

- d'animation de la démocratie locale,
- de rencontres entre élus, associations, habitants,
- d'organisation de débats citoyens,
- de ressource pour les associations participant à la vie du quartier.

Que les Maubeugeois y trouveront une offre de service renforcée avec la mission d'encourager et valoriser les actions autour de l'insertion, la médiation et la prévention.

Qu'elle sera ouverte du lundi au vendredi à tout public, qu'elle proposera une offre de services large au travers de ses missions respectives :

- accueillir, informer, orienter et aider les personnes rencontrant des difficultés notamment liées aux formalités administratives,

- apporter via un réseau partenarial les conseils juridiques et d'accompagnement pour l'accès aux droits et aux services utiles,

- favoriser la convivialité et la solidarité entre habitants permettant la mixité sociale,

- encourager et développer les relations parents/enfants via des actions spécifiques,

- favoriser et valoriser la mise en place d'activités intergénérationnelles,

- conseils et aides pour la gestion de budget,

- faciliter et améliorer l'accès à la formation, l'emploi des jeunes et des adultes,

- accompagner et soutenir le développement de la vie associative,

- créer un point information jeunesse (PIJ), soutenir et développer les initiatives en lien avec l'animation des quartiers,

- faciliter les actions permettant le développement culturel, permettre au CCAS de Maubeuge d'y installer une antenne.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional dans le cadre du Développement Sociable Durable des Territoires (DSDT) pour le dispositif FITA GUP,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et engagement relatif à une demande de subvention F.I.T.A. G.U.P. au Conseil Régional à hauteur de 70 %,
- Autoriser les dépenses afférentes dans le cadre du budget communal 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Sollicite** les aides financières auprès du Conseil Régional dans le cadre du Développement Sociable Durable des Territoires (DSDT) pour le dispositif FITA GUP,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et engagement relatif à une demande de subvention F.I.T.A. G.U.P. au Conseil Régional à hauteur de 70 %,
- **Autorise** les dépenses afférentes dans le cadre du budget communal 2016.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY